



Les juifs au moyen âge

De Joden in de middeleeuwen

205

Juifs sur le bûcher.

Miniature, réalisée peu après 1350, par l'atelier de Piérart dou Tielt, sans doute à l'abbaye même de Saint-Martin, à Tournai.

Bruxelles, Bibliothèque Royale, ms 13076-77, fol. 12 v°.

© Bruxelles, Bibliothèque Royale.

Joden op de brandstapel.

Miniatuur, even na 1350 vervaardigd door het atelier van Piérart dou Tielt, waarschijnlijk in de abdij van Sint-Maarten te Doornik.

Brussel, Koninklijke Bibliotheek, hs 13076-77, fol. 12 v°.

© Brussel, Koninklijke Bibliotheek.

La persécution des juifs en 1349, d'après Gilles Li Muisis

De Jodenvervolging in 1349, naar Gilles Li Muisis

Anno M°CCC°XLIX°, capti fuerunt Judei, et in carceribus et prisionibus universaliter positi, in omnibus locis, ubicumque morabantur.

Ratio autem captionis fuit quoniam vehemens suspicio erat super eos quod ipsi populum Cristianum maliciose per venenum destruere nitebantur, et quod venenum in puteis, in fontibus et in aquis secreta projiciebant, prout poterant; et hoc fecerunt in pluribus locis, sicut fama et rumor communis laborant.

(Gilles Li Muisis, **Annales**, année 1349, fol. 12 v°, éd. H. Lemaître, 1906, p. 223).

En l'an 1349, on s'empara des Juifs et, partout, on les jeta en prison, en tous lieux, là où il y en avait.

La raison de cet emprisonnement était la suivante: on les soupçonnait fortement de vouloir exterminer méchamment, par le poison, le peuple chrétien, et de jeter subrepticement du poison dans les puits, les fontaines et les eaux, autant qu'ils le pouvaient; et ils le firent en plusieurs endroits, comme le rapportaient l'opinion et la rumeur publique.

In het jaar 1349 werden de Joden gevangen genomen en, waar ze zich ook bevonden, werden ze overal en op alle plaatsen in kerkers en gevangenis opgesloten. De reden waarom ze gevangen genomen werden was de volgende: ze werden ervan verdacht de kristelijke bevolking op snode wijze te willen uitroeien door vergifting, en wel door heimelijk gif te strooien in waterputten, bronnen en waters zoveel ze konden. En dit deden ze op verscheidene plaatsen, zoals de openbare mening en de volksmond vertelde.

Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre

Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier producten het **Artis-Historia** zegel dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel

Les Juifs au moyen âge

205



La miniature qui illustre le récit de la persécution des Juifs dans les Annales de Gilles Li Muisis, représente une scène d'immolation d'une communauté de Juifs.

Ceux-ci sont capturés, ligotés et conduits hors de la ville dont on aperçoit, à gauche, les remparts. Un bourreau met le feu aux bûches; des aides apportent des fagots; des tournaisiens assistent au massacre.

Cette scène visualise l'évocation des massacres de Juifs à Bruxelles et à Cologne, par Gilles Li Muisis qui, au moment où il écrit, est aveugle et dicte ses informations à un secrétaire, Jacques Muevin.

Le chroniqueur rapporte donc des rumeurs et des informations orales qui lui parvenaient de l'extérieur de son abbaye, située près du centre de la ville de Tournai: l'actuel hôtel de ville est l'ancienne demeure de l'abbé de Saint-Martin de Tournai.

Bruxelles, Bibliothèque Royale, Ms. 13.076-77.

La persécution des Juifs en 1349

En 1349, dans nos régions notamment, mais aussi en Rhénanie, il y eut une flambée violente de persécutions anti-juives: les membres des communautés hébraïques, essentiellement localisées dans les villes animées par des activités commerciales intenses, étaient rassemblés hors des remparts et immolés sur d'immenses bûchers; on s'emparait de leurs biens et de leurs richesses.

Le prétexte: les Juifs auraient été les responsables de l'épidémie de peste qui ravageait, à ce moment-là, tout l'Occident. Ils étaient, en quelque sorte, identifiés à des boucs émissaires.

Le récit de la persécution des Juifs en 1349, par Gilles Li Muisis, est un des premiers et des plus détaillés du genre. La miniature qui l'illustre est une des rares visualisations médiévales de ce type d'événement. C'est assez dire l'intérêt historique de ce double témoignage.

Dans son livre consacré à *La violence et le sacré* (Paris, 1972) puis, surtout dans celui qui le prolonge: *Des choses cachées depuis la fondation du monde* (Paris, 1980), René Girard accorde une attention toute particulière à ce genre de récit et de représentation de la violence. D'après lui, ils témoigneraient de ce que désormais, en Occident, vers le milieu du XIV^e siècle, on ne parvient plus à expliquer des phénomènes bouleversants par de « vrais mythes ».

« La société qui produit des textes de persécution est une société en voie de désacralisation... A mesure que le mécanisme victimaire entre dans la lumière, des concepts comme ceux de violence et de persécution injuste deviennent pensables et ils jouent un rôle de plus en plus grand... ».

Des récits, tels ceux produits par Gilles Li Muisis, sur base de la rumeur publique, sont effectivement fort différents des récits mythiques.

« Dans les textes de persécution, la sacralisation de la victime est ou bien tout à fait absente, ou bien à peine ébauchée ». Tandis que dans les récits mythiques, la victime, choisie arbitrairement et accusée d'être coupable des maux qui déferlent sur la société, est, une fois immolée, sacralisée. La violence qui a présidé à son immolation, est ainsi voilée, alors que dans les récits de persécution du 14^e siècle, la violence est décrite comme telle. On peut y voir la manifestation du progrès de la rationalité occidentale et, corollairement, les effets de la désacralisation.

Albert d'Haenens

Les Juifs au moyen âge

205

Des petites communautés peu fortunées

L'installation des Juifs dans l'espace belge est tardif vis-à-vis du reste de l'Europe: elle se fait au 13^e siècle.

Les Juifs ne furent ni nombreux ni riches, ce qui rend très modestes les traces de leur existence.

Leurs communautés disparurent presque entièrement au 15^e siècle du fait des persécutions.

D'autres Juifs, réfugiés d'Espagne ou du Portugal, gagnèrent néanmoins nos régions, et notamment Anvers, vers 1500.

Le judaïsme est une des grandes religions, fondée en la croyance en un Dieu unique, créateur de l'univers qu'il gouverne par sa providence.

Les Juifs sont le peuple que Dieu a élu et auquel il s'est révélé. Par la nécessité qu'engendrait la diaspora, la religion juive se fixa sous l'autorité des rabbins. Au 11^e et au 12^e siècles, elle fut servie par des intelligences très vives. Ensuite, elle fut marquée, par réaction sans doute à une théologie devenue très spéculative et face à l'hostilité croissante des populations, par le mysticisme et le refus du monde. Mais pour la majorité des Juifs, la religion était affaire de piété et de respect de la loi divine.

Vers 1200, le peuple juif avait créé une société originale, une enclave tolérée au sein d'une chrétienté intolérante. La propriété des terres était interdite aux Juifs, les règlements de métier les excluaient; ils furent rejetés vers le crédit à court terme qui les exposait, par le fait même, à l'hostilité populaire.

Seule la médecine où ils surent maintenir leur présence, leur valut la considération de leurs contemporains. Les communautés étaient dispersées et autonomes, mais par le biais des consultations rabbiniques et des synodes régionaux, leur organisation fut assez semblable. Celle-ci était relativement démocratique, le pouvoir étant confié à des notables élus. La synagogue, le cimetière et l'école étaient les foyers de la vie sociale des Juifs.

En Belgique, tout cela ne fonctionna que de manière embryonnaire et intermittente tant les communautés étaient peu nombreuses et peu peuplées. En Brabant, les Juifs venaient de Rhénanie où ils étaient excédentaires; ils s'étaient installés le long de l'axe commercial Bruges-Cologne. En Hainaut, il s'agissait des Juifs expulsés de France par Philippe le Bel en 1308. Quelques familles vivaient aussi à Luxembourg. En revanche, il n'y a pas de trace de leur établissement dans la Principauté de Liège ni dans le Namurois.

Tous s'engageaient auprès des princes au versement d'une redevance en échange de laquelle ils étaient assurés de protection. Mais ces dispositions juridiques furent sans effet au temps des massacres.

Au total, la situation des Juifs en Belgique au moyen âge est surtout éclairante de leur histoire en Europe. Au gré des expulsions, persécutions et massacres, les communautés furent contraintes de se déplacer.

D'autre part, sauf en Italie, les Juifs furent tenus à l'écart des régions économiquement bien développées où dominaient de grandes familles marchandes et des métiers puissants.

Enfin, les Juifs furent systématiquement méprisés et haïs quelle que fût leur présence.

F. Hiraux

A lire:

J. Stengers,
Les Juifs dans les Pays-Bas au moyen âge,
Bruxelles, 1949.

A. d'Haenens,
Gilles Li Muisis historien,
dans *Revue bénédictine*,
t. 69 (1959), p. 258-286.